

Image not found or type unknown



Succession d'une cousine éloignée

Par **micha7**, le **25/04/2010** à **18:14**

Bonjour,rrnrJ'ai été contactée il y a environ 1 an et demi par un cabinet généalogiste ,me faisant part du fait que j'étais concernée par la succession d'une cousine éloignée.rnAprès qu'ils aient retrouvé tous les héritiers, ils m'ont fait savoir qu'il y avait une maison, des terres et des avoirs bancaires dans cette successionrrnrVoyant le temps passer, je suis entrée en contact avec la notaire à l'origine de cette recherche généalogique qui me fait savoir qu'un des héritiers étant décédé ,le cabinet de généalogie recherchait de nouveau les héritiers du défunt...rrnrQuelques mois s'étant écoulés...je contacte à nouveau la notaire qui m'annonce alors qu'elle va demander au généalogiste de cesser les recherches et qu'elle compte déclarer la succession vacante!rrnrTout cela sur un ton peu avenant rnEst-elle dans son bon droit?rrnrQue faire dans un tel cas?rrnrMerci de m'éclairer